



LA NOUVELLE LOI SUISSE SUR LE TRANSFERT INTERNATIONAL DES BIENS CULTURELS

Aspects pratiques de sa mise en œuvre

28 juin 2005, dès 8h30, Université de Genève

(Uni Mail, salle MS 160), boulevard du Pont d'Arve 40

organisé par
le Centre du droit de l'art de Genève
avec la participation de Sotheby's, Genève

La nouvelle Loi fédérale sur le transfert international des biens culturels (LTBC) et son Ordonnance d'application (OTBC) sont entrées en vigueur le 1er juin 2005. Cette législation a pour objectif de mettre en œuvre en Suisse la Convention de l'UNESCO de 1970 sur la lutte contre le trafic illégal des biens culturels, récemment ratifiée par notre pays.

Le Centre du droit de l'art, avec la collaboration de la maison de vente aux enchères Sotheby's, examinera lors de ce séminaire les questions pratiques posées par la mise en œuvre de cette loi pour les acteurs du marché de l'art, en particulier les maisons de vente aux enchères, les collectionneurs et les marchands d'art.

8h30

Accueil
des participants

9h00

Bienvenue
M. Olivier Vodoz,
Président du Conseil du Centre du droit de l'art, ancien Conseiller d'Etat
Introduction
Me Pierre Gabus Avocat et Co-directeur du Centre du droit de l'art, Genève

9h15

**Le nouveau cadre juridique suisse
du transfert international des
biens culturels**
Me Marc-André Renold,
Chargé de cours, Avocat et Co-directeur du
Centre du droit de l'art, Genève

9h45

**La situation des maisons de vente
aux enchères et le cas particulier
de Sotheby's**
Me Rena Neville, Worldwide Director of
Compliance, Senior Vice President,
Sotheby's, Londres

10h15

Pause-café

10h45

La situation des marchands d'art
Monsieur Simon Studer,
Simon Studer Art / Gem, Genève

11h00

**Le point de vue de l'historien de l'art et de
l'expert**
Professeur Mauro Natale,
Faculté des Lettres de l'Université de Genève,
Membre du Conseil du Centre du droit de l'art

11h15

Discussion

12h00

Apéritif
offert par Sotheby's, Genève

Informations

La finance d'inscription est de CHF 200.- (CHF 150.- pour les membres du Centre du droit de l'art et CHF 50.- pour les étudiants). Le montant est à verser sur notre compte bancaire UBS SA N°279-D1-107.294.0

Vous voudrez bien nous confirmer votre inscription par fax, courrier ou e-mail:

Centre du Droit de l'Art
Uni Mail Faculté de Droit
Bureau No 4085 (4e étage)
40 Boulevard du Pont d'Arve
1211 Genève 4
Tél: +4122 379 80 75
Fax: +4122 379 80 79
E-mail: crt@droit.unige.ch
www.art-law.org